

COMMUNE DE CATENAY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le jeudi dix décembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 23 novembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Norbert CAJOT, Maire.

Présents : CASTELAIN Mathieu, CAUVILLE Philippe, CUVILLY Didier, DONCKELE Chantal, DOUBLET Alain, FLEURY Jean-Claude, GUENET Marie, GOSSE Sophie, OLIVIER Alain, CATHELIN Delphine, ROBIN Patrick, HELLUIN Christine, QUINTARD Isabelle, PHILIPPE Éric

Secrétaire de séance : M. Alain OLIVIRT

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 15

Changement échelon CDD

Monsieur le Maire indique que l'agent recruté il y a 3 ans sur l'emploi permanent de secrétaire de mairie n'a pas évolué financièrement depuis.

Il est actuellement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe relevant de la catégorie C à temps non-complet à raison de 8/35^{ème} au 6^{ème} échelon IB 380 IM 350.

Il propose de lui changer son échelon donc au 7^{ème} échelon IB 403 IM 364 à partir de son renouvellement de contrat soit au 1^{er} mars 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter l'échelon de l'agent en le passant du 6^{ème} au 7^{ème} à partir du 1^{er} mars 2021.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 article 6413 du budget primitif.

Désignation d'un délégué pour forêt-bois communal

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier des Collectivités forestières de Normandie demandant qu'un élu soit référent forêt-bois communal au sein de leur organisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer M. Éric PHILIPPE pour être le référent forêt-bois communal au sein des Collectivités Forestières de Normandie.

RQPS Assainissement collectif

Monsieur le Maire et Monsieur Éric PHILIPPE, 3ème adjoint, informent le conseil municipal que le SIAEPA a fourni son rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Après avoir entendu la lecture du rapport, le conseil municipal n'émet aucune observation.

RQPS Eau potable

Monsieur le Maire et Monsieur Éric PHILIPPE, 3ème adjoint, informent le conseil municipal que le SIAEPA a fourni son rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Après avoir entendu la lecture du rapport, le conseil municipal n'émet aucune observation.

Projet tennis de M. Castelain

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Mathieu Castelain pour présenter son projet de plateforme pour le tennis sur le mur de la salle polyvalente.

Après en avoir discuté, le conseil municipal :

- Est d'accord sur le projet de M. Castelain
- Est d'accord pour que la Mairie prenne en charge la plateforme en béton et que l'ASCC et la section Tennis prennent en charge l'aménagement de cette plateforme.

Des devis seront demandés pour indiquer un ordre de prix pour ce projet pour qu'il se concrétise.

Fait et délibéré ce jour,

Le Maire,
Norbert CAJOT